

ACCORD SUR LA REVALORISATION DE LA RÉMUNERATION PLANCHER 2022



MESURE BAS SALAIRE BLOQUEE

Dans les épisodes précédents...

Tout en ayant conscience que la revalorisation de la rémunération du salaire plancher ne toucherait pas tous les salariés, la **CFDT a fait le choix de signer l'accord en cette fin d'année pour les salariés ayant des bas salaires.**

Nouvel épisode

Les organisations syndicales CGT/FO/CFE-CGC et UNSA ont décidé quant à elles de faire opposition à l'accord portant sur la revalorisation du salaire plancher.

CE TEXTE NE S'APPLIQUERA DONC PAS.

Priver des salariés d'un accord sous prétexte que la majorité des salariés n'est pas concernée, cela est entendable.

Sauf ...

Quand cela concerne les plus basses rémunérations.

Nous ne comprenons pas que 4 organisations syndicales fassent un droit d'opposition et retirent de ce fait le pain de la bouche des salariés les plus pauvres de la Mutualité et cela à 15 jours de la paie.



ACCORD SUR LA REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION PLANCHER 2022

La non signature est un acte fort pour montrer son désaccord ...
Un droit d'opposition sur une mesure salariale, c'est une spoliation pour les salariés concernés par l'accord.

**La CFDT regrette que le pouvoir d'achat des salariés de la
branche Mutualité soit le sacrifice des autres
organisations syndicales sur la balance du bras de fer avec
l'ANEM.**

**L'ANEM a donc mis en place une recommandation
unilatérale.**

Une signature CFDT, oui!

Assumée, oui!

Et surtout dans l'intérêt des salariés!